



COMMUNE DE SAULZOIR

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Nbre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de Saulzoir s'est réuni en la salle du conseil et des mariages, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 mars 2025 par le maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents (12) : Mesdames et Messieurs Gilbert GERNET, Marie-Pierre WOZNIAK, Elie MONIER, Cathy CARPENTIER, Jean-Christophe GARDIN, Michèle ROCQUET, Murielle GUERRA, Frédéric PONTOIS, Juliette WALLERAND, Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY et Gérard COSSART.

Absents excusés ayant donné procuration (3) : Nadine XHAUFLAIR à Cathy CARPENTIER, Gilbert XHAUFLAIR à Gilbert GERNET, Marie-Noëlle DETRIVIERE à Jean-Christophe GARDIN

Absents non excusés (4) : Laurent THIEBAUT, Valérie LACROIX, Sylvain DIVRY, Carole LARGILLIER

Le quorum étant atteint, le conseil commence avec 14 votants dont 1 procuration

Madame Juliette WALLERAND est désignée secrétaire de séance.

Délibération N°003-2025 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance du Procès-Verbal du 24 février 2025.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de vouloir se prononcer sur sa rédaction et de bien vouloir l'approuver.

L'assemblée délibérante **ADOpte A L'UNANIMITE** le procès-verbal du 24 février 2025

Délibération n°004-2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote des différentes subventions allouées aux associations communales pour 2025.

N'ont pas pris part au vote les élus membres des associations concernées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté les montants de subventions suivants sous réserve que les associations fournissent leur bilan de l'exercice N-1, comptes rendus des assemblées générales, budget prévisionnel, attestation responsabilité civile et RIB :

Association Sports et Loisirs de Plein Air (unanimité des votants – 1)	496.00 €
Association des Parents d'Elèves Indépendants (unanimité des votants)	191.00 €
Club couture et tricot (unanimité des votants – 1)	191.00 €

Comité de Loisirs du personnel communal (unanimité des votants)	842.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (unanimité des votants)	500.00 €
Musique Municipale (unanimité des votants – 1)	3 823.00 €
Société colombophile « L'Eclair » (unanimité des votants)	191.00 €
Société de chasse (unanimité des votants – 1)	191.00 €
Football Club de Saulzoir (unanimité des votants)	2 770.00 €
Société de pêche « Les Amis réunis de Saulzoir-Montrécourt » (unanimité des votants)	191.00 €
C.C.A.S. (unanimité des votants)	20 000.00 €
Association « Les Ch'tites Nounous » (unanimité des votants)	191.00 €
Equit'action (unanimité des votants)	250.00 €
Yoga Asanas (unanimité des votants)	191.00 €
CAPER (Thiant) (unanimité des votants)	191.00 €
La boule salicétaire (unanimité des votants)	191.00 €
Association « Rando des saules 227 » (unanimité – 1)	191.00 €
Secours catholique (unanimité des votants)	191.00 €
Hakko Denshin Ryu (unanimité des votants)	191.00 €
Club cyclo Saulzoir-Montrécourt (unanimité des votants)	191.00 €
Association « Pacha(t) sans toit » (unanimité des votants)	250.00 €
Crédit pour subvention exceptionnelle (unanimité des votants)	472.00 €
<hr/>	
TOTAL	31 886.00 €

Délibération N°005-2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2024

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice. Il reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

M. le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier de Caudry

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 sont conformes aux résultats du compte administratif du même exercice qui sera soumis au vote du conseil municipal a posteriori.

Investissement : Dépenses 148 664,33€ ; Recettes 30 644,92€

Fonctionnement : Dépenses 1 008 804,99€ ; Recettes : 1 316 268,39€

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2024

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré APPROUVE le compte de gestion de SAULZOIR pour l'année 2024

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2 (Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY)

Délibération N°006-2025 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le conseil administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Marie-Pierre WOZNIAK, doit procéder au vote du compte administratif dressé par M. le maire après s'être fait présenter le CG, le BP, le BS et les DM de l'exercice considéré. M. le Maire présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement : Dépenses 1 008 804,99 € ; Recettes : 1 316 268,39 € ;

Investissement : Dépenses 149 664,33 € ; Recettes : 30 644,92 € ;

RAR Dépenses : 263 503,14 €

RAR Recettes : 109 793,00 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. M. le Maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Marie-Pierre WOZNIAK, présidente de séance pour ce point, et délibéré : APPROUVE le compte administratif pour l'année 2024

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 2 (Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY)

Délibération N°007-2025 : AFFECTATION DES RESULTATS

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 1 008 804,99€	Dépenses de l'exercice : 149 664,33€
Recettes de l'exercice : 1 316 268,39€	Recettes de l'exercice : 30 644,92€
Résultat de l'année : + 307 463,40€	Résultat de l'année : - 119 019,41€
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 1 112 148,63€	Excédent : 5 560,21€
Résultats cumulés clôture : 1 419 612,03€	Résultats cumulés clôture : -113 459,20€
	Restes à réaliser Dépenses : 263 503,14€
	Restes à réaliser Recettes : 109 793€
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 267 169,34€	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 1 152 442,69€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour :14 Contre : 2 (Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY)

Délibération N°008-2025 : VOTE DU BP 2025

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 977 497,34€ ; Recettes : 977 497,34€

Fonctionnement : Dépenses : 2 262 534,69€ ; Recettes : 2 262 534,69€

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de la commune de Saulzoir pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Résultat du vote :

Pour : 14

Abstentions : 2 (Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY)

Délibération N°009-2025 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX

M. le Maire expose au conseil municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition 2025, M. le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale.

Taux 2025	
Foncier Bâti	34.98 %
Foncier Non Bâti	55.09 %
Taxe d'habitation	17.77 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité des votants

Délibération N°010-2025 : SIGNATURE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention N°CONV 25 RD 114 SAULZOIR AMGT PAYS 029 relative à la réalisation d'aménagements paysagers et à leur entretien ultérieur et les avenants pouvant en découler

L'assemblée délibérante se prononce favorablement et à l'unanimité à la signature de la convention.

Délibération N°011-2025 : REPRISE PARCELLE

Par courrier en date du 20 mars 2025, monsieur Bertrand BLANCHARD souhaite reprendre une parcelle cadastrée B1632 de 41a14ca au lieu-dit Bois le Chien, qui était cultivée par Monsieur Philippe MOREAU récemment décédé.

L'assemblée délibérante se prononce favorablement et à l'unanimité à la demande de monsieur Bertrand BLANCHARD.

QUESTIONS DIVERSES

A l'issue de l'ordre du jour, Monsieur le Maire, donne la parole à l'assemblée.

Ainsi,

Jean-Michel DELOUVY souhaite savoir si les plaques de cuisson de la cantine ont été réparées.

Il lui est répondu que les plaques de cuisson fonctionnaient normalement.

Marie-Thérèse LAMOTTE signale que le mur d'enceinte de la propriété de Monsieur Paulme, rue Jules Ferry, s'effondre ; des briques tombent sur le trottoir : un courrier lui précisant la dangerosité lui sera adressé dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, elle souhaite connaître l'état d'avancement de réparation des bancs de la rue précitée : les agents techniques seront missionnés sous peu.

Monsieur le Maire annonce l'implantation de 2 composteurs partagés dans la commune.
Il remercie Madame Catherine Béthencourt pour le travail effectué dans le cadre du budget.
Il rappelle que le concert de printemps aura lieu ce dimanche 23 mars 2025.
Il précise qu'une étude est lancée pour l'installation de nouvelles caméras face à la mairie, au parc de jeux à la bibliothèque et à l'école Pasteur.
Il annonce que la CCPS fournira - à chaque commune - un panneau lumineux informatifs.
Enfin, la procédure de remplacement des lampes actuelles de nos réverbères, en LED, débutera fin avril 2025.

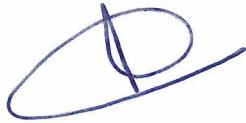
Elie MONIER a réceptionné le rapport des incivilités commises dans le village : la gendarmerie de Solesmes signale 4 cambriolages et 2 vols de voitures, d'où l'importance primordiale de signaler tout fait douteux en gendarmerie.

Jean-Christophe GARDIN remercie les associations et les bénévoles pour leur participation à l'opération « Nettoyons la nature » ;

Murielle GUERRA signale qu'il n'est plus possible de récupérer les livres de la médiathèque départementale du Nord à Caudry : la commande est désormais dématérialisée.
Le problème : la bibliothèque n'est pas dotée d'internet.
Monsieur le Maire répond qu'un routeur WIFI est à disposition en mairie pour l'obtenir

Fin de séance 21H50

Juliette WALLERAND
Secrétaire



Gilbert GERNET
Maire

